

Monteur | Monteuse en chauffage et sanitaire

Un métier chaleureux



Apprentissage jeune

Tu as entre 15 et 23 ans ?

Tu cherches à te former tout en travaillant ?

L'alternance est la solution idéale pour acquérir les compétences nécessaires à la pratique d'un métier.

Spécialiste du chaud et du froid, tu allies confort et économie d'énergie.

Sous les directives d'un patron, tu installes, règles, entretiens et ré pares les installations en chauffage central, sanitaire et plomberie. Du montage de tuyaux à l'entretien d'un brûleur en passant par le raccordement au chauffe-eau, tu mets ton expertise au service du confort du client et de la fonctionnalité des espaces à chauffer notamment.

Tu travailles dans une entreprise d'installation en chauffage central et de plomberie qui se charge du confort du bâtiment de ses clients.

Le métier de monteur en chauffage et sanitaire est un mélange d'ingéniosité, de dextérité et de technicité.

Journée type

Tu réalises le tracé des canalisations, les fixes et les raccorde aux éléments de l'installation : chaudière, boiler, pompes, vannes et radiateurs, bouches d'aération, conduites d'évacuation, robinetterie et sanitaires. En collaboration avec l'électricien, tu relies l'installation aux réseaux d'énergie : électricité, eau et gaz.

Tu es amené également à installer la climatisation et à placer les matériaux d'isolation. Tu places des système anti-incendie, pompes à énergie solaires et appareils de traitement d'eau.

Tu assures l'entretien et la réparation des installations.

Métier du bâtiment en constante évolution, tu te tiens au courant des nouvelles tendances et techniques. Soucieux de préserver l'environnement, de nouveaux matériels, de nouvelles possibilités de réglage et de programmation permettent d'augmenter le rendement. Ainsi la nouvelle installation

permet une économie d'énergie tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre.



Visite de l'atelier

Débouchés

Au bout de trois ans de formation, tu peux choisir de :

- Travailler comme chauffagiste dans une entreprise de chauffage et/ou sanitaire
- Continuer ta formation pour ouvrir ton entreprise de chauffage et/ou sanitaire
- Te perfectionner dans une technique propre au chauffage et/ou sanitaire

Qualités

Quelles qualités dois-tu posséder pour être Monteur en chauffage et sanitaire ?

Tu dois être rigoureux, résistant et polyvalent.

Quelles qualités développeras-tu pendant ta formation ?

Tu vas développer ta dextérité, ton sens du contact et de l'organisation.

Détails sur la formation:

Horaire:

Les horaires ne sont pas encore fixés. Ils te seront communiqués par le pôle Construction.

Programme:

Cours professionnels

1^{ère} année - (228 h)

- Formation à la sécurité de base en construction (12h) La formation à la sécurité de base est obligatoire pour une majorité des travailleurs du secteur de la construction, dont les apprenants en formation. Une attestation de suivi est délivrée par l'efp à chaque apprenant ayant suivi l'entièreté du module de formation (12 heures). L'apprenant qui n'a pas reçu cette formation obligatoire (apprenant absent à la formation organisée par l'efp ou apprenant pas encore inscrit aux cours au moment de l'engagement en entreprise) doit être inscrit par son employeur auprès d'un organisme de formation à la sécurité de base au plus tard dans le mois qui suit sa date d'engagement.
- Organisation de chantier (y compris travaux en hauteur) (28h)
- Analyse, préparation et communication (28h)
- Finitions (4h)
- Canalisations (en matière synthétique, minces, en acier) (64h)
- Tubage (vmc-canalisation électrique) (24h)
- Eaux usées (40h)
- Appareils sanitaires (20h)
- Sensibilisation à la performance énergétique des bâtiments (8h)

2^{ème} apprentissage (164h)

- Organisation de chantier (4h)
- Analyse, préparation et communication (4h)
- Canalisations (8h)
- Sensibilisation à la performance énergétique des bâtiments (4h)
- Canalisation soudure (20h)
- Approvisionnement combustible (16h)
- Corps de chauffe (8h)
- Appareils de distribution (12h)
- Local chaufferie (20h)
- Gaz (28h)
- Production d'ECS & échangeurs (40h)

3^{ème} apprentissage (128h)

- Organisation de chantier (4h)
- Analyse, préparation et communication (4h)
- Canalisations (8h)
- Canalisation soudure (16h)
- Climatisation (12h)
- Dimensionnement (12h)
- Commandes électriques et régulation (24h)
- Appareils spéciaux et gestion de l'eau (24h)
- Mise en service-Maintenance (24h)

Cours généraux (3 ans - 436 h)

Commerce, communication, droit, mathématiques.

Organisation

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous te proposons de te former dans ce métier en concluant un contrat d'alternance avec une entreprise (3 ou 4 jours/semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (1 ou 2 jours/semaine).

Cette formation répond à l'obligation scolaire et peut être commencée à tout moment de l'année.

Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et peut aboutir à l'engagement de l'apprenti au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

Pratique en entreprise

Avec l'aide du référent stage, tu dois trouver une entreprise où effectuer ta formation pratique qui accepte de t'engager sous contrat d'alternance.

Le référent stage est l'intermédiaire à la conclusion du contrat d'alternance. Il est présent pour t'orienter, t'aider dans tes recherches d'entreprise où te former, il est chargé des aspects administratifs et veille au bon déroulement de ta formation en entreprise.

Certification

A l'issue de la formation, tu obtiens un certificat d'apprentissage homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui permet, entre autres, d'accéder à la formation de chef d'entreprise. Ce titre donne l'accès à la profession (volet professionnel) pour les métiers protégés.

A l'issue du module FDB : obtention d'une attestation « Formation à la sécurité de base en construction ».

DETAILS SUR LA FORMATION

Certificat d'apprentissage monteur en chauffage et sanitaire

Prix: 70 € par an

Durée: 3 ans

Pratique en entreprise obligatoire pour chaque année de formation

Plus d'informations : 0800 85 210 – info@efp.be

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour démarrer la formation, tu dois avoir :

- soit 15 ans accomplis et avoir fréquenté au moins 2 années dans le 1er degré de l'enseignement secondaire
- soit entre 16 ans au 31/12 de l'année en cours et 23 ans